

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question écrite numéro 228 au feuillet de l'Assemblée nationale du 4 février dernier, posée par le député de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine, concernant le financement du projet de laboratoire vivant d'économie circulaire appliqué aux systèmes alimentaires qui est sous la responsabilité conjointe du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) de l'École de technologie supérieure et de la Transformerie.

Mon ministère prend au sérieux l'enjeu du gaspillage alimentaire. Ainsi, depuis 2020, nous coordonnons un chantier gouvernemental en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et RECYC-QUÉBEC sur ce sujet. Notre objectif commun est de mettre en place, de manière concertée, les mesures requises pour réduire la quantité d'aliments gaspillés tout au long de la chaîne bioalimentaire.

De plus, « intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire » est un objectif de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2023-2028 par laquelle on vise une réduction de 4 % des pertes et du gaspillage alimentaire en 2028 par rapport au résultat enregistré en 2021 (réduction de 16 % à 12 %). Par cet objectif, nous cherchons à optimiser les opérations des entreprises du

...2

secteur pour limiter les pertes d'aliments déclassés ou excédentaires ainsi qu'à accroître l'engagement des acteurs institutionnels publics à réduire le gaspillage.

Le projet du CERIEC s'inscrit dans cette perspective en visant à accélérer le passage du secteur bioalimentaire québécois vers une économie circulaire et à lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire.

C'est un projet important et mon ministère analyse les différentes options pour le soutenir. Nous pourrions faire part de la décision lorsqu'elle sera prise.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette